

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

**L’an deux mil SEIZE, le LUNDI DIX SEPT OCTOBRE,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux : 13
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 7 octobre 2016.**

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON,
Sandra FRAIN, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAULT, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT, Christophe
CAJAT, Mireille BONET.

Absent excusé : Joël HALLAY

Absent : Bruno VUITTENEZ

Pouvoir : Joël HALLAY à Serge RENAULT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

**1 – Fusion du Syndicat Mixte de la Halle des Sports du Perche de Mondoubleau et du Syndicat
Intercommunal du Collège de Mondoubleau : approbation des statuts du nouveau syndicat mixte
issu de la fusion**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, la fusion des deux syndicats a été prévue afin de rationaliser et de diminuer le nombre de syndicats intercommunaux.

Par arrêté N°41-2016-04-08-008 du 8 avril 2016, le Préfet a arrêté le projet de périmètre du futur syndicat mixte à la carte qui sera issu de la fusion du Syndicat Intercommunal du Collège de Mondoubleau et du Syndicat Mixte de la Halle des Sports du Perche de Mondoubleau,

Considérant que ce nouvel établissement public intercommunal comprendra la Communauté de Communes des Collines du Perche, par substitution à ses communes membres, ainsi que les communes déjà membres des anciens syndicats,

Vu les avis des organes délibérants sur le projet de périmètre arrêté par le Préfet,

Monsieur le Maire fait savoir qu’il convient désormais d’approuver le projet des statuts du futur syndicat mixte qui sera dénommé : Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l’unanimité les statuts du futur Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau.

2 – Personnel communal : créations/suppressions de postes pour avancements de grade

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Considérant la nécessité de créer les nouveaux emplois pour permettre des avancements de grade au profit de certains agents du personnel communal remplissant les conditions requises,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création à compter du 1^{er} décembre 2016 de :

- 4 emplois permanents d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} Classe à temps complet (pour avancement de grade de 4 agents ayant actuellement le grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe)
- 1 emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe à temps complet (pour avancement de grade d'un agent ayant actuellement le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe)
- 1 emploi permanent d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2^{ème} classe à temps complet (pour avancement de grade d'un agent ayant actuellement le grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe)

Suite à nomination des agents sur le nouveau grade, les anciens emplois seront supprimés après AVIS du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Loir-et-Cher.

3 – Bilan concert Festillésime 27 mai 2016

105 entrées (94 adultes et 11 enfants) : résultat négatif - 1.065 €

La Commune ayant chargé l'Association AEP Saint Louis de Gonzague d'organiser cette animation comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide de verser à l'Association AEP Saint Louis de Gonzague une subvention permettant d'équilibrer le budget de cette animation.

En 2017, le concert Festillésime habituellement programmé au mois de mai, n'aura pas lieu en raison de l'organisation du comice agricole qui occasionnera un travail de préparation très important. La programmation de ce concert représente aussi un budget important, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose que le concert Festillésime soit programmé une année sur deux. Le prochain concert aura lieu en 2018.

Une discussion s'engage et certains conseillers municipaux regrettent que cette manifestation culturelle de qualité ne soit pas maintenue chaque année. Afin d'améliorer sa fréquentation, il conviendrait peut être d'améliorer la promotion et la communication (affiches, flyers...). D'autres activités et manifestations culturelles pourraient aussi être développées.

Le 27 mai 2016, la Commune a également organisé un concert pédagogique destiné aux élèves des établissements scolaires de Mondoubleau et des communes voisines. Ce concert étant destiné à l'ensemble des élèves du secteur de Mondoubleau, la Communauté de Communes des Collines du Perche a accepté d'organiser et de financer cette action en faveur des élèves. Un concert pédagogique sera donc organisé tous les 2 ans en fin d'année au mois de décembre.

4 – Subvention complémentaire 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention complémentaire au titre de l'année 2016 à l'ASSOCIATION A.E.P. SAINT LOUIS DE GONZAGUE d'un montant de 1.065 €.

Les crédits correspondant sont inscrits à l'article 6574 du budget.

5 – Avenant à la convention de fourrière pour animaux errants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°oct14.01 du 20 octobre 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention pour des prestations de fourrière animale avec la Sté REFUGE DU VAL DE LOIR à Naveil (41) pour l'accueil des chiens, chats et animaux divagants sur le territoire de la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant à ladite convention qu'il conviendrait de passer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE à la majorité les termes du projet d'avenant (augmentation de la redevance de 0,75 € par habitant à 0,90 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2017, frais de déplacements fixés à 0,70 € T.T.C./Km, suppression de la prestation concernant la prise en charge des chats errants).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant portant modification des termes de la convention initiale.

La prise en charge des chats ne sera plus assurée et désormais les Communes doivent procéder à la stérilisation des chats errants puis les relâcher sur les lieux de capture.

6 – Véhicule publicitaire

Par délibération n° FEV16.06 du 22 février 2016, le Conseil Municipal a accepté et autorisé la signature de la proposition de la Sté TRAFIC COMMUNICATION relative à la mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire, à condition que ce véhicule comporte des emplacements publicitaires permettant son financement, la Commune devant financer les frais d'assurance et d'entretien.

Monsieur le Maire fait savoir qu'en raison du contexte économique actuel défavorable, la Sté TRAFIC COMMUNICATION rencontre des difficultés pour trouver tous les annonceurs publicitaires nécessaires au bouclage de l'opération pour la mise à disposition d'un véhicule publicitaire neuf.

Cependant, la Sté TRAFIC COMMUNICATION poursuit la prospection des annonceurs et estime que l'opération pourrait tout de même aboutir mais avec la mise à disposition d'un véhicule électrique d'occasion de même modèle (RENAULT KANGO ZE kilométrage 35.000 Kms) en lieu et place du véhicule neuf initialement prévu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition qui permettrait tout de même de réaliser l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale avec la Sté TRAFIC COMMUNICATION - 16, Avenue Jean Perrin - 33700 MÉRIGNAC.

La borne de recharge électrique du SIDELC sera implantée sur le parking de la Maison Médicale, parking appartenant à la Communauté de Communes. La mise en place doit être réalisée avant la fin de l'année.

7- Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2016/32	13 octobre 2016	Décision pour la signature d'un contrat de fourniture de gaz naturel pour la piscine avec EDF-Collectivités pour une durée de 36 mois.
---------	-----------------	--

QUESTIONS DIVERSES

Etat d'avancement P.L.U.i :

Le diagnostic territorial est en cours d'élaboration. Il sera présenté et examiné par les Conseils Municipaux avant la présentation aux habitants lors de réunions publiques. Les élus faisant partie du Comité de Suivi se réunissent chaque lundi. Le Cabinet ELVIA a rencontré les élus de chaque commune et des visites de terrain ont eu lieu. Des réunions avec les différents acteurs du territoire ont également eu lieu sur les thèmes suivants : le tourisme, l'agriculture, l'urbanisme et l'habitat, l'environnement...

Les 28 et 29 octobre des ateliers participatifs seront organisés. Afin d'informer toute la population,

des flyers ont été distribués dans tous les foyers de la Commune. Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir participer à ces ateliers.

Dates à retenir :

- ✂ Mardi 8 novembre à 20 H : réunion pour préparation et rédaction du bulletin municipal. Monsieur le Maire invite d'ores et déjà les Conseillers Municipaux à faire des propositions de sujets et d'articles qui pourront être examinés lors de la réunion
- ✂ Cérémonie du 11 novembre : 9H30 messe 10H30 Rassemblement au monument aux Morts
- ✂ Lundi 21 novembre à 20 H : réunion du Conseil Municipal
- ✂ Samedi 19 novembre: Cérémonie de la Ste Geneviève, patronne des gendarmes Messe en l'église de Mondoubleau à 9H30 suivi d'un vin d'honneur à la salle de l'Etoile
- ✂ Vendredi 25 novembre : réception des travaux de restauration et déplacement des tableaux de l'église en présence de Madame LEGRAND, restauratrice et de Monsieur MENANTEAU, Conservateur.
- ✂ Dimanche 11 décembre : repas de Noël de l'AEP Saint-Louis-de Gonzague
- ✂ Vendredi 16 décembre : repas de Noël de la Commune
- ✂ Vendredi 20 janvier 2017 19H30 : Vœux du Maire et de la Municipalité à la Halle des Sports
- ✂ 1^{er} dimanche de mars 2017 : Repas des Anciens

Madame BONNET :

- donne des informations et précisions sur les œuvres présentes dans l'église et notamment le tableau du « Couronnement de l'Épine ».
- souhaite savoir si de nouveaux devis ont été demandés pour les travaux de toiture et menuiserie (remplacement porte) de la sacristie de l'église. Des devis ont bien été demandés, mais les artisans ne les ont pas encore fournis.
- demande quel est le montant de taxe de séjour perçue pour le camping. La taxe de séjour n'a pas été instituée par la Commune.
- souhaite connaître les modalités futures de gestion du camping municipal. Monsieur le Maire fait savoir que le camping sera géré en délégation de service public (D.S.P.). Une procédure de D.S.P. simplifiée avec appel à candidatures sera lancée pour une durée de 3 ans.

Monsieur THIBAULT :

- souhaite connaître l'état d'avancement de la sécurisation des ateliers communaux. Le portail est fabriqué et les grilles et poteaux pour la construction de la clôture ont été livrés. Les travaux de maçonnerie pour la réalisation des seuils des portails seront réalisés courant novembre.

Madame CHARREAU :

- souhaite avoir des informations sur l'absence du Responsable des Services Techniques. Depuis son arrêt initial le 6 décembre 2015, le congé maladie ordinaire est renouvelé chaque mois. Pour les arrêts maladie supérieurs à 12 mois, le Comité Médical du Centre de Gestion doit formuler un avis.

Monsieur le Maire :

- fait part des remerciements adressés par Madame Claudine ODEAU pour le cadeau qui lui a été offert par la Commune à l'occasion de son départ en retraite.
- dresse le bilan de la Foire de la Saint-Denis organisée par l'UCAM.
- indique que l'agence de la Caisse d'Épargne, place du Marché, est réouverte suite à l'achèvement des travaux de réaménagement.
- fait savoir qu'un service « d'Hippobus » a été mis en place pour assurer des navettes entre Choue, Cormenon et Mondoubleau pour desservir le marché percheron du samedi matin.

Monsieur CAJAT s'interroge sur l'ordre du jour de la prochaine réunion de préparation du Comice Agricole. Tous les habitants sont conviés à cette réunion au cours de laquelle seront évoqués les décorations et le fleurissement des rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.